CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

« SQUARE EN FÊTE »
LE 27 JUILLET 2025

Arrêté n°188 mai 2025-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2211-2 et L.2212-2, conférant au maire des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur le territoire communal ;

Vu les articles R.417-9 et R.417-10 du Code de la route, relatifs aux interdictions de stationnement et à leurs sanctions ;

Vu les articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, relatifs à la mise en fourrière des véhicules en infraction ;

Vu les articles R.411-25 et suivants du Code de la route, relatifs à la signalisation temporaire et à son opposabilité aux usagers "

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande de Jeanne-Rose BISIAUX, en collaboration avec DYNAMIC PROJETS en date du 29 avril 2025, concernant l'organisation d'animations culturelles « SQUARE EN FÊTE » dans le parc rue Stéphenson, le dimanche 27 juillet 2025.

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la sécurité publique,

Considérant que rien ne s'oppose à l'organisation de cette manifestation,

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr

ARRÊTE

Article 1 –Le samedi 26 juillet 2025 et le dimanche 27 juillet 2025, Madame Jeanne-Rose BISIAUX, en collaboration avec DYNAMIC PROJETS est autorisée à occuper le parc rue Stéphenson dans le cadre de l'organisation d'animations culturelles « SQUARE EN FETE ».

Article 2 – La signalisation sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

Article 3 –Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 19 mai 2025

VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué

Marc DEVIENNE